Cour d'Appel de Douai Tribunal judiciaire de Lille

Jugement prononcé le : 8ème Chambre Correctionnelle

Nº minute

N° parquet

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL

## JUGEMENT CORRECTIONNEL

2021

A l'audience publique du Tribunal Correctionnel de Lille le MILLE VINGT ET UN,

L DEUX

composé de Madame ! . ..., vice-président, présidente du tribunal correctionnel désignée conformément aux dispositions de l'article 398 alinéa 3 du code de procédure pénale.

Assistée de Madame

elphine, greffière,

en présence de Monsieur

procureur de la République adjoint,

a été appelée l'affaire

ENTRE:

Monsieur le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, près ce tribunal, demandeur et poursuivant

ET

Prévenu

Nom

né le 1 mai 2000 à EL FASHIR (SOUDAN)

Nationalité: soudanaise Situation familiale : célibataire Situation professionnelle

Antécédents judiciaires : déjà condamné(e)

Demeurant: 4

Situation pénale : libre

comparant assisté de Maître REGLEY Antoine avocat au barreau de LILLE,

Prévenu du chef de :

VOL DANS UN LOCAL D'HABITATION OU UN LIEU D'ENTREPOT faits commis du 11 août 2018 au 12 août 2018 à VILLENEUVE D'ASCQ NORD

## SUR L'EXCEPTION DE NULLITE:

Attendu qu'il convient, au vu des éléments du dossier et des débats, de faire droit à l'exception de nullité soulevée par le conseil du prévenu et de constater la nullité de la réquisition du 27 août 2019 et du rapport subséquent ;

Attendu qu'il ressort des éléments du dossier et des débats qu'il convient de relaxer des fins de la poursuite

## PAR CES MOTIFS

Le tribunal, statuant publiquement, en premier ressort et

contradictoirement à l'égard de

## SUR L'EXCEPTION DE NULLITE:

Fait droit à l'exception de nullité soulevée par le conseil du prévenu et constate la nullité de la réquisition du 27 août 2019 et du rapport subséquent ; ;

Relaxe

fins de la poursuite;

et le présent jugement ayant été signé par la présidente et la greffière.

LA GREFFIERE

LA PRESIDENTE